

# LE

# REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

## *Marché de Noël de Saint-Liboire*

*Une occasion exceptionnelle pour découvrir le talent des artisans et artistes de la région.*

**Samedi 25 novembre 2023**  
**Dimanche 26 novembre 2023**  
**De 10 h à 16 h**



À la salle des  
Chevaliers de Colomb  
1655, rang Saint-Édouard



### **BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ**

du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement. Prendre note que la dernière journée travaillée sera le 21 décembre.

Pour toute demande concernant le Service incendie, composez le 450 793-2811 poste 5000.

Pour rejoindre les travaux publics en cas d'urgence seulement, composez le 450 278-2811.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra mardi 5 décembre 2023 à 19 h.

À toutes et à tous, Joyeuses Fêtes !!!

Volume 40 • Numéro 10  
NOVEMBRE 2023

Le prochain Reflet sera  
DISPONIBLE LE 19 DÉCEMBRE 2023



Saint-Liboire



Saint-Liboire

[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

À la  
mairie

CONSEIL  
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL  
Premier mardi  
de chaque mois,  
19 h, sauf exception

# Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

## Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)  
Site internet : [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

## HEURES D'OUVERTURE :

### Hôtel de ville

Lundi au jeudi : ..... 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : ..... Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

# Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

## Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Samedi (2e et 4e de ch. mois) : 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



# Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

## Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



## SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securetepublique/securete-civile/>

**VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ**



Saint-Liboire

[www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

# Services MUNICIPAUX

## Nadine Lavallée

Directrice générale et Greffière  
Trésorière

## Raymonde Plamondon

Agente à la comptabilité

## Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment  
et environnement

## Monic Guérin

Agente administrative

## Annick Leblanc

Adjointe administrative

## Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

## Karl Pelchat

Employé de voirie  
& Traitement des eaux

## Jonathan Avard

Employé de voirie

## Mathieu Grégoire

Employé de voirie

## Martin Bougie

Directeur incendie

## Serge Desjardins

Service de premiers répondants

# LA VIE À SAINT-LIBOIRE

## Novembre 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Samedi	25	10 h à 16 h	Marché de Noël	Salle des chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard
Dimanche	26	10 h à 16 h	Marché de Noël	Salle des chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard
Dimanche	26	Fermeture des écocentres pour l'hiver		

## Décembre 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Dimanche	3		Dîner de Noël de la Fadoq	Salle des Chevaliers de Colomb
Mardi	5 et 19	13 h 30	Cartes et jeux divers	Local Fadoq
Mardi	5	19 h	<b>Séance du conseil</b>	Hôtel de Ville - salle du conseil
Samedi	9	10 h 30	Activité pour enfants de 3 à 7 ans - <i>Le Père Noël gaspille !</i>	21, place Mauriac Bibliothèque
Mardi	12	13 h 30	<i>Bingo</i>	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Vendredi	15	19 h	Noël chez les aînés du Comité des aînés	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Jeudi	21		Dîner anniversaire de la Fadoq	Restaurant au Vieux Duluth

Prendre note que l'adoption du budget pour l'exercice financier 2024 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 se tiendra le mardi 12 décembre. L'avis public suivra sous peu, surveillez notre site internet.



# **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS VOUS INFORME**



La municipalité de Saint-Liboire tient à vous rappeler l'importance de respecter la réglementation en vigueur pour le stationnement dans les rues. Il suffit de laisser un accès libre pour les déneigeurs mais également pour les véhicules d'urgence tels que les ambulances et les camions d'incendie. Donc, soyez attentifs à la signalisation interdisant le stationnement. Vous pouvez voir dans la photo ci-jointe qu'il est impossible pour le camion de déneigement d'effectuer un travail adéquat.



**Soyez vigilant, il s'agit de la sécurité de tous!**

## ***Entretien des voies publiques***

Le déneigement hivernal des rues de la municipalité, surtout en ce qui a trait à l'application d'abrasif dans ses rues, routes et rangs se fera de la façon suivante :

⇒ Il y aura utilisation d'abrasif dans les grandes artères, soit le rang Saint-Édouard, les rues Saint-Patrice, Gabriel et la route Quintal, bref aux principales entrées du village.

Pour toutes les autres rues du village, du sel sera étendu aux « arrêts » seulement. Sauf, en cas de glace extrême ou verglas, et en cas de besoin, nous utiliserons de l'abrasif partout où il y aura nécessité.



Saint-Liboire

## Municipalité de Saint-Liboire

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS D'URBANISME  
EN ADOPTION SIMULTANÉE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME**

### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 7 novembre 2023, le Conseil a adopté les projets de règlements suivants :
  - Règlement 364-23 de construction
  - Règlement 365-23 sur le lotissement
  - Règlement 366-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble
  - Règlement 367-23 sur les permis et certificats
  - Règlement 368-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - Règlement 369-23 sur le plan d'urbanisme
  - Règlement 370-23 sur les PPCMOI
  - Règlement 371-23 de zonage
2. Ces règlements visent à remplacer les règlements d'urbanisme présentement en vigueur. L'adoption de ces projets de règlements se fera de manière simultanée à l'adoption du Plan d'urbanisme révisé, conformément à l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
3. Les projets de règlements cités ci-haut concernent l'ensemble du territoire de la municipalité et affectent donc toutes les zones identifiées au Plan de zonage disponible pour consultation sur le site internet ou au bureau de la municipalité.
4. Une assemblée de consultation publique aura lieu

**LE MARDI 28 NOVEMBRE 2023, À 19 H  
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 151, RUE GABRIEL, SUITE 102**

Cette consultation publique a pour objet de présenter le projet de Plan d'urbanisme révisé et les projets de règlements d'urbanisme et de permettre aux personnes qui le désirent de s'exprimer à leur sujet, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

5. Les projets de règlements cités ci-haut ainsi que le Plan d'urbanisme peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, pendant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la municipalité.
6. Un résumé du Plan d'urbanisme est également disponible en annexe à la présente.

**DONNÉ À SAINT-LIBOIRE, CE 9 NOVEMBRE 2023.**

Nadine Lavallée,  
Directrice générale et greffière-trésorière

# RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme constitue le document le plus important de la municipalité en matière de planification du territoire. Il constitue un outil décisionnel essentiel à une meilleure gestion du territoire municipal. Il établit les lignes directrices de l'organisation physique et exprime la vision d'ensemble du conseil municipal. Il comprend un portrait actuel de la communauté et des caractéristiques du territoire, une vision d'aménagement, des orientations, des objectifs, les affectations du sol et des densités d'occupation du sol.

## LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les orientations d'aménagement constituent l'une des composantes majeures du plan d'urbanisme. Elles reflètent les préoccupations de la municipalité à l'égard de l'aménagement et du développement de son territoire. Chacune de ces orientations est également déclinée en une série d'objectifs.

### **1- Maintenir la vocation agricole de la municipalité.**

- a. Protéger les sols agricoles de haut potentiel de contraintes naturelles.
- b. Protéger globalement la ressource forestière et particulièrement les érablières.
- c. Déterminer les usages commerciaux reliés au domaine agroalimentaire, complémentaire à l'exploitation des sols et appuyant la vocation agricole.
- d. Gérer la problématique des odeurs provenant de certaines activités d'élevage.

### **2- Maintenir et contrôler l'expansion de la structure urbaine.**

- a. Restreindre le développement urbain à l'intérieur de la zone blanche.
- b. Prioriser le développement urbain vers les espaces vacants.
- c. Favoriser le parachèvement des cellules domiciliaires déjà amorcées.
- d. Favoriser la diversité des usages compatibles dans le périmètre d'urbanisation.

### **3- Favoriser le développement du transport.**

- a. Prévoir et améliorer l'aménagement des intersections pour les rendre plus sécuritaires dans une vision de transport actif.
- b. Encourager le développement de liens de transport actif.
- c. Privilégier l'implantation de commerce de proximité en lien avec les parcours de transport actif.

### **4- Préserver le caractère du noyau villageois.**

- a. Harmoniser l'intégration des nouveaux bâtiments.
- b. Régir l'emplacement des stationnements.
- c. Harmoniser l'aspect de l'affichage.
- d. Améliorer l'aspect esthétique des terrains.

### **5- Protéger et mettre en valeur l'environnement.**

- a. Favoriser la protection des boisés.
- b. Protéger les rives et le littoral.
- c. Favoriser l'infiltration naturelle des eaux de ruissellement.

### **6- Viser globalement au dégagement d'une image harmonieuse de la municipalité.**

- a. Limiter l'éventail des usages à l'intérieur d'une même zone.
- b. Limiter l'entreposage extérieur principalement en secteur rural.
- c. Élaborer un concept d'affichage favorisant l'harmonisation des enseignes au cadre bâti.

**7- Consolider la vocation commerciale de type autoroutier.**

- a. Harmoniser les activités commerciales en rapport avec les usages existants.
- b. Contrôler et limiter l'implantation de nouvelles constructions en regard des caractéristiques du milieu.
- c. Respecter les dispositions du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les accès aux routes nationales et régionales.

**8- Assurer la sécurité publique et réduire les inconvénients potentiels associés à certaines activités.**

- a. Gérer les usages sur les emplacements où la présence de sols contaminés a été répertoriée.
- b. Minimiser les impacts négatifs générés par les activités minières.

**9- Planifier le réseau de rues locales de manière à minimiser les accès sur le réseau routier supérieur.**

- a. Préserver la fluidité de la circulation sur le réseau routier supérieur.
- b. Améliorer la sécurité des usagers.

**10- Permettre, lorsque la situation le justifie, l'expansion d'entreprises existantes à même une partie de la zone agricole contiguë au périmètre d'urbanisation.**

## LES AFFECTATIONS

Le plan d'urbanisme identifie cinq grandes affectations du sol, toutes déterminées dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains. Ces affectations permettent de déterminer pour chaque secteur qui compose le territoire de la municipalité, la fonction dominante. Ainsi, elles permettent de circonscrire les usages qui seront autorisés ou prohibés dans les grilles des usages de chaque zone du règlement de zonage.

### **Agricole dynamique – A1**

L'aire d'affectation agricole dynamique – A1 correspond au milieu agricole dynamique et le plus structuré de territoire de la municipalité. La délimitation de cette affectation vient confirmer la volonté de protection et de mise en valeur des activités agricoles en tant que force économique majeure. Plus spécifiquement, l'utilisation du sol à des fins agricoles est prioritaire dans l'aire d'affectation agricole dynamique – A1. Dans cette aire d'affectation, il est visé notamment de protéger les meilleurs sols agricoles, de protéger les activités agricoles existantes et de maintenir l'homogénéité de ce territoire.

### **Agricole résidentielle mixte – A2**

Cette affectation vise à reconnaître la vocation résidentielle dominante de trois secteurs situés dans la zone agricole : celui de la rue Marceau localisé en bordure du rang Saint-Édouard ainsi que celui des rues Saint-Joseph, Chicoine et Croteau localisé dans le prolongement sud-ouest du périmètre d'urbanisation, de l'autre côté de la voie ferrée et celui situé en bordure de la rivière Noire.

### **Agricole mixte commerciale autoroutière – A5**

Cette affectation est accordée aux secteurs situés à proximité des échangeurs de l'autoroute 20 avec le rang Saint-Édouard et la route 116 (rang Charlotte). Elle vise à reconnaître leur vocation commerciale autoroutière.

### **Agricole mixte récréotouristique – A6**

Cette affectation est accordée à l'emplacement du terrain de camping situé en bordure de la route 116 (rang Charlotte) à proximité de l'autoroute 20.

### **Pôle villageois – U6**

Cette affectation correspond au périmètre d'urbanisation. Elle vise à consolider le secteur résidentiel, à soutenir le dynamisme économique et mettre en valeur le noyau villageois. Bien que la fonction résidentielle soit dominante, les commerces non structurants et les industries à faible incidence environnementale sont autorisés. Elle représente également les espaces d'aménagement prioritaire et les espaces de réserve d'aménagement. Enfin, cette aire agit comme support en devenant un centre de services où se concentrent une diversité d'activité commerciale et les lieux institutionnels soutenant les communautés locales.

### **LES DENSITÉS D'OCCUPATION DU SOL**

L'établissement des densités d'occupation du sol a pour but d'indiquer la proportion de l'espace construit en fonction de l'espace total disponible. Les densités d'occupation accompagnent et précisent les intentions d'aménagement véhiculées par les grandes orientations et les grandes affectations.

---

## **AVIS PUBLIC – Calendrier 2024**

### **Séances du Conseil Municipal de Saint-Liboire**

Conformément à l'article 148 du Code municipal, voici la liste des dates prévues pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de Saint-Liboire, pour l'année 2024. Ces séances débuteront à 19 h. Toutes les séances se tiendront à la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 151, rue Gabriel, suite 102, à Saint-Liboire.

**Mardi, le 16 janvier 2024**

**Mardi, le 2 juillet 2024**

**Mardi, le 6 février 2024**

**Mardi, le 6 août 2024**

**Mardi, le 5 mars 2024**

**Mardi, le 3 septembre 2024**

**Mardi, le 2 avril 2024**

**Mardi, le 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Mardi, le 7 mai 2024**

**Mardi, le 5 novembre 2024**

**Mardi, le 4 juin 2024**

**Mardi, le 3 décembre 2024**

**Note** : Le Conseil peut modifier ce calendrier au cours de l'année. La population en sera alors avisée par l'envoi d'un nouvel avis public.

**Donné à Saint-Liboire, ce 7 novembre 2023.**



Nadine Lavallée,  
Directrice générale et greffière-trésorière

# Marché de Noël de Saint-Liboire



Une occasion exceptionnelle pour  
découvrir le talent des artisans et  
artistes de la région.

**Samedi 25 novembre 2023**

**Dimanche 26 novembre 2023**

**De 10 h à 16 h**

**À la salle des Chevaliers de Colomb,**

**1655, rang Saint-Édouard**

# Voici les artisans et artistes qui seront présents :

Manon Bachand

Lorianne Bazinet

Éric et Léo Beauregard

Sylvie Bélanger

Sylvie Charette

Fabienne Corbeil

Catherine Cote-Brochu

Serge Déry

Maryse Deslandes

Jocelyne et Nicole Deslauriers

Isabelle Dorais

École Henri-Bachand

Francine Gauthier

Véronic Gauvin

Joanne Girardin

Julie Girouard

Jacqueline Grondin

Vicky Harnois

Marie-Ève Joyal

Ginette Lacelle

Guylaine Lantin

Caroline Lapointe et Martine Joyal

Jacinthe Lapointe

Michel Laprade

Linda Lavoie

Marie-Claude Lavoie

Suzanne Nadeau

Claude Paquet

Carole Proulx

Hélène Richer

Johany Richer

Julie Rouleau et David Croteau

Manon Saint-Louis

Audrey Gatineau (SARCA)

Madeleine Smith

Doris et Josée Turcotte

Doudou, bavoir, napperon, ect.

Bouteilles et gnômes

Romans jeunesse et peintures

Articles de Noël

Tricot et crochet

Chandelles naturelles de soja

Chandelles et sel de bain

Coffres de bois et artisanat en bois

Traiteur M.D.

Tissus récupérés

Bougies

Campagne de financement

Bijoux faits à la main

Produits gourmands et bougies

Courtepointe

Épicure

Tissage, tricot et couture

Bijoux neufs et recyclés, toiles et supports

Savons et produits naturels

Produits de l'érable

Cartes, napperons, sacs réutilisables, chauffe-plats

Jujubes et chocolats

Tupperware

Jouets Tonka et autres

Livres, romans, anges

Sacoches

Tricot et couture

Vitrail

Gâteaux

Produits naturels

Bijoux faits à la main

Britania Mills

Tocara bijoux

Conseils, références

Objets spirituels

Tricot et couture pyrogravure



# BIBLIO

## SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

## Nouvelles acquisitions

### Romans adulte

- L'eau qui dort / Barton, Fiona
- Un monde de curiosités / Penny, Louise
- À la croisée des chemins. 2/ Tremblay-D'Essiambre, Louise
- Copilotes / Laurin, Sophie
- Les filles préfèrent les salauds / Mailhot Poissant, Joanie
- Une minute avant minuit / Baldacci, David



### Documentaires adulte

- Ce que la vie doit au rire / Diouf, Boucar
- Ça pas d'l'air, mais c'est santé! : 75 recettes simples et protéinées / Latreille, Jérémie
- Le guide de l'auto 2024 / Duval, Jacques

### Romans Jeunesse

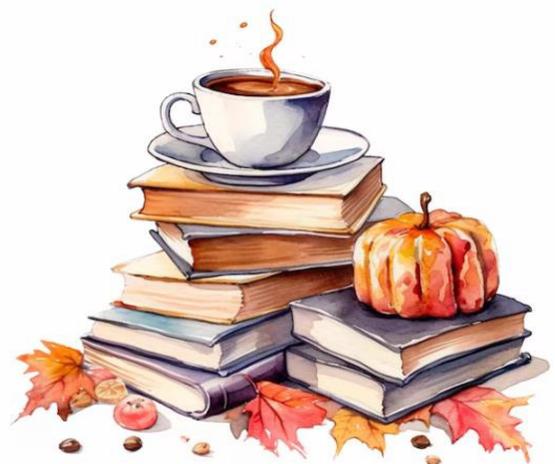
- Ti-Guy La Puck 2.0. 5 / Guilbault, Geneviève
- Ti-Guy La Puck. 12 / Guilbault, Geneviève
- Folle école. 2/ Trudeau, Catherine
- Lucie la mouffette qui pète et le croco nono. 9 / Shallow

### Bande dessinée

- Astérix L'empire du Milieu / Gay, Olivier
- Dad. 6, Père à tout faire / Nob
- Mini Chat et son club BD. 4/ Pilkey, Dav

### Albums

- Bonne nuit bébé gorille ! / Choux, Nathalie
- Mon chien-banane / Brouillard, Roxane
- Wouf-wouf! les animaux domestiques
- Marsou à la ferme / Labbé, Stéphane
- Au dodo, Marsou ! / Labbe, Stéphane
- Bébé Loup et les bébés animaux
- Denise et moi : [un livre animé] / Barroux



**BÉNÉVOLES**  
ON A BESOIN  
DE VOUS!

## SONDAGE

Seriez-vous intéressé par un atelier de réparation de vêtement ?

Exemple, une couture, une déchirure, un bouton, un trou, etc.

Sous forme conviviale, autour d'une table, tu apportes ton vêtement.

Une aide te sera apportée pour réaliser ton projet.



En matinée, soit, lundi, mardi ou mercredi  
Donnez-nous vos disponibilités pour l'atelier

Information à la bibliothèque

450 793-4751

## Le Père Noël gaspille !

Animation pour enfant

(3 à 7 ans)

Samedi 9 décembre 2023 à 10 h 30

(45 minutes lecture et animation)



Ce matin-là, le Père Noël reçoit de nouveaux lutins à l'usine, mais l'un d'eux, le petit Ekko, refuse de fabriquer des jouets neufs ! À l'atelier, c'est la pagaille, et bientôt, la rumeur se répand dans tout le Pôle Nord: Il semblerait que le Père Noël gaspille...



Qu'arriverait-il si on réalisait que le père Noël gaspille ? Adopterions-nous de nouvelles habitudes pour l'aider à réduire son impact sur l'environnement ? Cette animation ludique est destinée aux tout-petits qui désirent toujours plus de cadeaux. Dans un premier temps, Florence-Léa leur lira un conte qui vise à les sensibiliser au gaspillage de jouets. Ensuite, c'est par le jeu qu'elle cherchera des solutions avec eux. Plaisir assuré !

# Guignolée & Paniers de Noël



Saint-Liboire, le 1<sup>er</sup> novembre 2023

Le temps des fêtes approche à grands pas. Nous sollicitons encore cette année votre générosité pour la Guignolée et les Paniers de Noël afin d'aider les familles en difficulté de notre municipalité.

En décembre 2022, nous avons distribué plus de vingt-cinq paniers de Noël. Au cours de l'année, nous avons remis des certificats à plus de dix personnes qui ont exprimé le besoin d'être aidées afin de bien nourrir leur famille. C'est grâce à votre générosité et en votre nom que nous avons pu intervenir dans des situations problématiques.

En raison des mesures sanitaires entourant encore la Covid 19 et du manque de bénévoles disponibles, nous optons pour la formule : **Dons en argent**. Avec ces dons, nous remettons des certificats-cadeaux échangeables chez notre marchand local : Marché Tradition de Saint-Liboire.

Nous recueillerons vos dons de trois façons différentes :



- 1) À la sacristie, le 25 novembre de 13 h à 15 h
- 2) Au Marché Tradition et à la Pharmacie Nicolas Borri du 15 novembre au 23 décembre dans une boîte identifiée Paniers de Noël
- 3) Vous pouvez faire un chèque au nom de Paniers de Noël et l'adresser à André Petit, 91 rue Pâquette, Saint-Liboire, J0H 1H0

Votre implication à tous est très importante ! Laissez parler votre cœur !

Pour informations : communiquez avec André Petit au 450-793-2773

Le comité : André Petit, Pierre Heine, Louise Phaneuf, Denise Heine

## Merci de votre générosité !





Comité des aînés

## Noël chez les aînés

Vendredi le 15 décembre à 19h00

À la salle communautaire Jean XXIII  
21 Place Mauriac, près du CPE Le Doux Réveil

En musique et en chansons  
avec les Troubadours de Saint-Hyacinthe  
sous la direction de Ginette Courtemanche

À la fin de la soirée, autour d'une table, dégustation de  
petites bouchées. Nous pourrons échanger, fraterniser et  
adresser nos souhaits.

Des prix de présence seront tirés au sort.

Cette activité est offerte par le comité des aînés de la  
municipalité de Saint-Liboire... c'est gratuit !

Bienvenue à toutes et tous !

## Joyeuses Fêtes !



Le 19 janvier : Course de chevaux

Le 16 février : Le jeu \*La boîte-cadeau ou l'enveloppe\*  
+ surprise de Saint-Valentin

# Fadoq Saint-Liboire



- Le 21 novembre : Cartes et jeux divers à 13h30, au local Fadoq

---

- Le 28 novembre : Bingo à 13h30, à la salle communautaire Jean XXIII

---

- Le 3 décembre : Dîner de Noël à la salle des Chevaliers de Colomb suivi du bingo gratuit. Il reste quelques billets.

---

- Le 5 décembre : Cartes et jeux divers, à 13h30, au local Fadoq
- Le 12 décembre : Bingo à 13h30, à la salle communautaire Jean XXIII

---

- Le 19 décembre : Cartes et jeux divers, à 13h30, au local Fadoq

---

- Le 21 décembre : Dîner anniversaire au Vieux Duluth

---

- Le 9 janvier : Bingo à 13h30, à la salle communautaire Jean XXIII

---

- Le 16 janvier : Cartes et jeux divers, à 13h30, au local Fadoq

---

- Le 18 janvier : Dîner anniversaire au restaurant Eggsquis

---

- Le 23 janvier : Bingo à 13h30, à la salle communautaire Jean XXIII

---

- Le 30 janvier : Cartes et jeux divers, à 13h30, au local Fadoq



## Club de marche

C'est un rendez-vous les mardis de 9h30 à 10h30 devant la bibliothèque. Pour votre sécurité, on commence par des exercices de réchauffement et on termine par des exercices d'étirements. L'âge n'a pas d'importance... vous êtes les bienvenus.

## Comité des aînés et Fadoq Saint-Liboire : service informatique

Nous reprenons les formations informatiques. En plus de service personnalisé pour des besoins spécifiques, nous vous proposons des ateliers en petits groupes.

Le service est gratuit et offert à tous.

Pour les besoins spécifiques et personnalisés (au local ou à domicile) :  
Communiquez avec Jocelyne St-Georges au 450-223-4108 ou 450-793-4535

Pour les ateliers en petits groupes au local informatique (en face de la bibliothèque)  
Voici l'horaire pour les mois de novembre, décembre et janvier :

- Les lundis de 10 h 00 à 11 h 00 :  
Sujet : **Je découvre l'ordinateur** avec Claire Bisson et Yves Taillon
  
- Les mercredis de 10 h 00 à 11 h 00 :  
Sujet : **Je me familiarise avec Microsoft Excel** avec Gérald Miron et Mirelle Brodeur  
traitement

Pour toute autre formation souhaitée (de textes, Powerpoint, ...)  
adrez votre demande à Denise Heine au 450-793-2396.

Les formateurs ont des disponibilités autres que mentionnées ci-dessus pour répondre aux besoins spécifiques.

Le comité informatique souhaite **recruter des bénévoles** pour donner des ateliers et/ou répondre à des besoins spécifiques.

Si vous êtes intéressé, communiquez avec Denise Heine au 450-793-2396



# La Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

## Brunch annuel du 22 octobre 2023 : Un succès sans précédent !



- **Merci aux 150 participants à ce brunch amical !**  
Votre présence est stimulante et hautement appréciée.
- **Merci à tous les donateurs de produits !** Vous faites le succès de la criée.  
La table était garnie de produits de haute qualité.
- **Merci aux donateurs des dons en argent !**  
Nous sommes vraiment reconnaissants.
- **Merci à tous les bénévoles** qui ont aidé à faire de cet événement un véritable succès !  
Des gens comme vous méritent notre gratitude !
- **Merci au traiteur Benoît et à toute son équipe !**  
Votre repas fut à la hauteur des attentes. C'était délicieux ! Merci ! Merci !
- **Merci à notre encanteur émérite, Serge Fournier !**  
Il a su faire miser les dents sucrées et tous les autres.  
Merci Serge ! À la prochaine !  
Les gens sont conscients que leur mise est avant tout un don pour notre patrimoine.
- **Merci aux Chevaliers de Colomb !** Une salle mise à notre disposition **gratuitement !**  
Merci de votre précieuse collaboration ! Merci aussi à Claude Beauregard qui a tenu le bar tout à fait bénévolement ! Les pourboires ont été laissés comme contribution à l'église !

## Bilan administratif

<b>Profits nets :</b>	Dons en \$	1 650,00 \$
	Bar	342,00 \$
	Entrées	1 346,50 \$
	Tirage	791,00 \$
	Criée	4 371,00 \$

---

**Grand total des revenus du brunch : 8 500,50\$**

**Au nom du conseil de la Fabrique de Saint-Liboire      Merci ! Merci !**

**Gérald Miron, Président**

# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

## Et le comité de pastorale paroissial



Merci à tous nos visiteurs lors de l'Halloween !

Vos lampions sont allumés lors des messes dominicales dans notre paroisse, vous êtes les bienvenus ! Nous prions pour vous et vos familles.

**Messe de Noël, dimanche le 24 décembre à 19 h 30, Saint-Liboire** avec la participation de notre chorale pour de beaux chants priants. À l'occasion de la fête de Noël, plusieurs messes auront lieu dans l'unité des Semeurs, à différentes heures. De façon exceptionnelle, cette année il n'y aura pas de messe le dimanche matin 24 décembre ni le 31 décembre.



**ATTENTION  
CHANGEMENT  
HORAIRE!**

### ATTENTION ATTENTION ATTENTION

**Changement d'horaire des messes, dans toutes les paroisses de l'unité des Semeurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Le temps de l'Avent débute le dimanche 3 décembre. Il y aura 3 célébrations du pardon offertes dans l'unité des Semeurs, au cours du mois de décembre.

Tous les détails (célébration du pardon, messes de Noël et du Nouvel An ainsi que le nouvel horaire des messes) seront dans le feuillet paroissial, au cours du mois de décembre.

Cette année le thème de l'Avent est : Viens Seigneur, montre-nous ton visage.

#### Prière de l'Avent

Dans nos jours sans clarté, dans nos nuits intérieures,  
Dans nos manques d'espérance,  
Père, viens mettre ta lumière.



Tu crées et recrées sans cesse,  
Toi dont la bonté se fait si proche de nous  
Qu'elle rayonne sous les traits de l'Enfant.

Dans nos solitudes et nos ruptures,  
Dans nos peurs et nos refus,  
Dans nos replis sur nous-mêmes et nos manques de foi,  
Viens, Seigneur Jésus, montre-nous ton visage.

Toi qui entends le cri du pauvre,  
Toi qui nous relèves, nous guéris, nous libères,  
Enseigne-nous à vivre, comme toi, en fils et filles de Dieu.

Dans nos heures de veille et de prière,  
Dans ces instants où tu nous saisis,  
Dans cette communion qui est l'Église,  
Viens, Souffle de Dieu,  
Renouvelle notre espérance, nos forces,  
notre élan.

Donne-nous de tout remettre, même notre  
attente,  
Et sur le chemin de l'inespéré, apporte ta  
paix.  
Amen



# SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

Chronique de la MRC des Maskoutains

## RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Afin de répondre aux exigences du ministère de la Sécurité publique, votre municipalité a adopté, il y a un peu plus d'un an, un nouveau règlement visant à établir des exigences pour la protection des incendies et la sécurité des personnes dans les bâtiments se trouvant sur son territoire. Ce règlement est disponible à votre bureau municipal. Son application a été confiée au Service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains. Voici quelques règles de sécurité à respecter :

### L'avertisseur de monoxyde de carbone est désormais obligatoire dans votre municipalité *(certaines municipalités peuvent avoir supprimé cet article)*



Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et sans saveur, qui cause chaque année des décès. Pourquoi? Parce que les maisons sont plus étanches qu'auparavant et les appareils à combustion sont beaucoup plus performants. Un avertisseur de monoxyde de carbone résidentiel doit être installé dans les cas suivants :

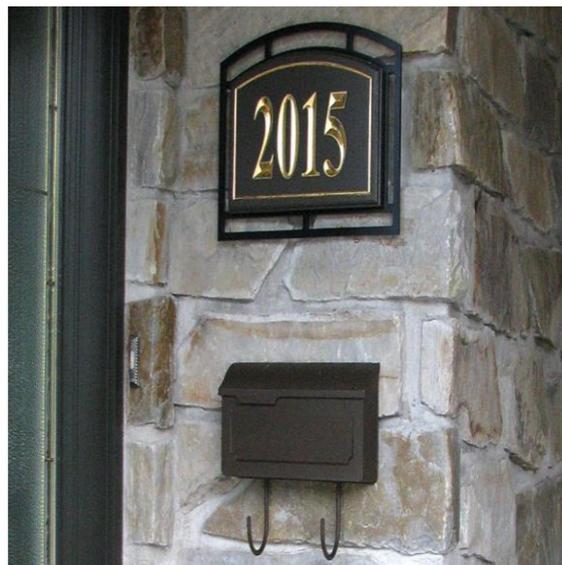
- Lorsque la maison ou le logement est desservi par un appareil à combustion (utilisation ou chauffage avec un combustible solide tel : mazout, bois, propane, éthanol, charbon, gaz naturel, granules, etc.).
- Dans tout bâtiment où un garage est relié à la résidence et où un véhicule ou un équipement fonctionnant à combustion est susceptible de se trouver.

### Affichage de l'adresse

Il est essentiel que votre numéro d'immeuble soit bien visible depuis la voie publique. En cas d'urgence, il sera beaucoup plus facile de trouver votre adresse afin d'intervenir rapidement.

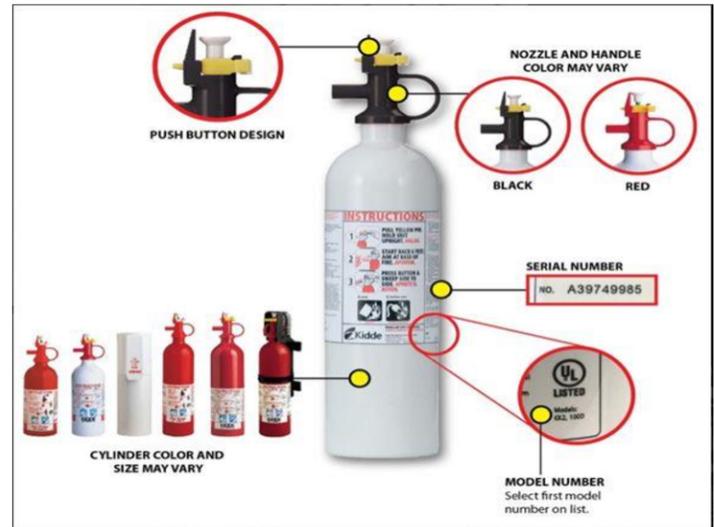
Le règlement municipal à cet effet mentionne que :

- Tout bâtiment principal doit être muni d'un numéro d'immeuble sur fond contrastant au revêtement extérieur, éclairé au besoin afin d'être visible en tout temps.
- Pour les bâtiments situés à plus de six mètres de la voie publique, une plaque indiquant l'adresse doit être installée en bordure de l'emprise de voie publique.



## Rappel : Extincteurs dangereux

Le [gouvernement canadien](#) a émis un important rappel concernant des extincteurs qui pourraient être dangereux. Près de 2,7 millions d'exemplaires sont ainsi rappelés uniquement au Canada. Les extincteurs peuvent se boucher et ne pas pulvériser en cas de besoin. Par ailleurs, la force de la buse de ces extincteurs, qui est très puissante, peut représenter un risque de blessure ou de bris de matériel.



### Kidde et Garrison

Le rappel vise deux types d'extincteurs de marques Kidde et Garrison qui sont des extincteurs munis d'une poignée en plastique et les extincteurs Pindicator munis d'un bouton presseur.

Au Canada, en date du 2 novembre 2017, deux incidents où l'extincteur ne s'est pas activé correctement ont été signalés à l'entreprise. Des dommages matériels ont été déclarés dans le cadre d'un de ces incidents. Aucune blessure n'a été rapportée.

Les extincteurs munis d'une poignée en plastique ont été vendus du 1<sup>er</sup> janvier 1973 au 15 août 2017. Les extincteurs Pindicator munis d'un bouton presseur ont été vendus du 11 août 1995 au 22 septembre 2017.

Pour information : 1-855-233-2882 Kidde (sans frais)



Service régional de prévention incendie  
MRC des Maskoutains  
805, avenue du Palais  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Izabelle Rioux, préventionniste  
450 774-3127  
[prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:prevention.incendie@mrcmaskoutains.qc.ca)



**Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »**  
Upton  
St-Valérien-de-Milton  
St-Liboire

*Lundi 27 novembre, 19 h 15 au 885 rue Lanoie, Upton*



**La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra le lundi 27 novembre 2023 Guillaume Mousseau, horticulteur, spécialiste des cactus, succulentes et plantes d'intérieur. Il aime particulièrement faire découvrir des plantes faciles d'entretien ainsi que celles qui sont bonnes au goût.**

**Le sujet de cette conférence présentée à 19 h 15 : Entre épines et feuilles charnues : les multiples visages des succulentes.**



**Date : 27 novembre 2023**

**Heure : 19 h 15**

**Lieu : 885, rue Lanoie, Upton (Centre communautaire)**

**Coût : gratuit pour les membres et 7,00 \$ pour les non-membres**

Francine Laliberté, publiciste  
SHELTC



*L'environnement  
notre passion!*

# DE LA NOUVEAUTÉ AU SARCA



Nous vous invitons à suivre la page Facebook du SARCA afin d'être à l'affût des activités et des nouveautés.

Dans les dernières semaines, nous avons publié une vidéo explicative des tests d'équivalence de niveau de

scolarité de 5<sup>e</sup> secondaire (TENS) et du test de développement général (TDG). Vous y trouverez de l'information détaillée sur les 2 tests ainsi que sur la démarche d'inscription.

En suivant notre page Facebook, vous y découvrirez également le portrait d'adultes ayant vécu des succès dans la poursuite de leur projet scolaire ou professionnel. Ces histoires positives sont inspirantes et nous sommes fiers de vous les présenter.

Le SARCA poursuit la promotion de ses services en tenant des kiosques à différents endroits dans la MRC des Maskoutains, notamment dans les Matinées gourmandes, n'hésitez pas à venir à notre rencontre, il nous fera plaisir de discuter avec vous!

## Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

[audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca)

**450 773-8401, poste 6731**



Audrey Gatineau SARCA



Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe

Québec 

# CHANGEMENT DE CONTRÔLE ANIMALIER À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE



[info@spad.ca](mailto:info@spad.ca)

**1 (855) 472-5700**

## **Tolérance zéro**

pour toute forme  
d'agression ou d'intimidation  
envers nos employés.

**Des relations  
harmonieuses,**

*ça se cultive!*





**L'ARTERRE**  
Accompagner · Jumeler

## VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE?



### ► Cette chronique s'adresse à vous!

Depuis juin, L'ARTERRE vous présente une série d'articles pour démystifier les différents modes d'établissement possibles en agriculture.

Cette sixième et dernière édition s'intéresse **aux fiducies d'utilité sociale agroécologique (FUSA)**. Il est tout à fait normal que vous

n'ayez jamais entendu parler de la FUSA puisque, bien que ce modèle existe depuis longtemps, il a été très lent à se développer ici. Aujourd'hui, près d'une dizaine de FUSA sont en opération et autant sont en développement au Québec.

La FUSA est une entité juridique qui sert à préserver à perpétuité la vocation agricole d'une terre et également de l'extraire du marché immobilier spéculatif. En d'autres mots, le dépôt d'une terre dans une FUSA permet d'une part de s'assurer qu'elle conservera à jamais son utilité agricole, mais aussi que les agriculteurs pourront davantage assurer la viabilité de leur projet en ayant accès à une terre dont le prix demeurera abordable. Une FUSA pourrait même soutenir l'établissement de plusieurs projets agricoles simultanément en y implantant, par exemple, un incubateur d'entreprises si la superficie de la terre s'y prête. Contrairement aux fiducies d'utilité privée et à la fiducie personnelle, la fiducie d'utilité sociale a comme caractéristique de devoir obligatoirement bénéficier à la communauté en général.

Les FUSA sont parfois l'initiative de villes, comme le projet de fiducie agricole de la ville de Boisbriand dans les Basses-Laurentides ou bien, elles émergent d'entités comme les MRC, tel un projet en cours d'élaboration dans Brome-Missisquoi. Les terres servant à créer des fiducies peuvent être achetées à des particuliers ou bien offertes par de généreux donateurs qui souhaitent léguer à la communauté une terre agricole. Dès la création de la FUSA, on considère que la terre en question deviendra un patrimoine qui s'appartient à lui-même et qui sera désormais géré par un conseil fiduciaire constitué de membres de divers horizons.

Pour les gens qui cherchent à s'établir en agriculture, la FUSA combine les avantages de la location et l'assurance qu'ils peuvent établir leur projet sur le très long terme, puisque la terre est destinée à maintenir sa vocation et qu'elle ne pourrait pas être vendue. L'agriculteur sur une FUSA peut aussi choisir de devenir propriétaire superficielle pour bénéficier d'un plus grand levier financier.

**Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner dans tout ce processus d'achat ou de vente de terres ou d'entreprises agricoles. Contactez l'agent de votre région :**

**Pour les MRC des Maskoutains et celle de Pierre-De Saurel**

**Amélie Tremblay : 450 774-3141, poste 3144 • [atremblay@arterre.ca](mailto:atremblay@arterre.ca)**



**arterre.ca**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 novembre 2023 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillère Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame Nadine Lavallée, directrice générale.

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. Nadine Lavallée, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-11-247

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### 3.1 Adoption des comptes payés

### 3.2 Adoption des comptes à payer

### 3.3 Offre d'emploi – Poste d'agente à la comptabilité

### 3.4 Demande d'appui Saint-Pie – Radars photo dans les municipalités

### 3.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2024

### 3.6 Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes

### 3.7 Indexation des salaires pour l'année 2024 employés, pompiers et élus municipaux

### 3.8 Offre de services NBL architectes - Requalification de l'église

### 3.9 Offre de services Danny Coderre CPA - Audit des états financiers

### 3.10 Signatures autorisées auprès de l'institution financière

### 3.11 Repas des Fêtes des employés et élus municipaux

### 3.12 Sollicitation pour paniers de Noël

### 3.13 Demande lettre d'appui – Fondation Le G.A.N.G C'EST

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement général G-300 applicable par la Sureté du Québec

### 4.2 Mandat à Ghyslain Robert Consultant pour la préparation du devis et appel d'offres pour l'achat d'une Unité d'urgence

### 4.3 Achat d'adaptateurs pour la nouvelle pompe électrique

### 4.4 Programme de mise en forme - Kinésiologie

## 5. TRANSPORT ROUTIER

### 5.1 Annuler résolution 2023-10-227

### 5.2 Demande droit de passage Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc.

### 5.3 Demande de traverses pour les sentiers de motoneige saison 2023-2024 Club ASAN

### 5.4 Entériner dépense Laboratoire Englobe

### 5.5 Entériner dépense Chapdelaine Asphalte Inc.

### 5.6 Tarification bornes de recharge sur rue

### 5.7 Émission de constats - Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction

### 5.8 Huitième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

### 5.9 Deuxième décompte progressif Les constructions Clément Robert – Entrepôt et garage à sel

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Entériner dépense Pompex Inc.

### 6.2 Offre de services Quebeceau Consultants Inc. pour demande de modification à une autorisation ministérielle existante

### 6.3 Engagement de la municipalité en lien avec la demande de modification à une autorisation existante exploitation de nouveaux puits de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine modification d'un système de traitement d'eau souterraine existant selon les articles 168 et 177b du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

### 6.4 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2024

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 363-23 de construction

### 7.2 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 364-23 de lotissement

### 7.3 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble

### 7.4 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats

### 7.5 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 7.6 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme

### 7.7 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

### 7.8 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 370-23 de zonage

### 7.9 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1 Dépôt de la demande de budget pour l'année 2024

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. CORRESPONDANCE

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

## Résolution 2023-11-248

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 soit adopté tel que soumis.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### 3.1 Adoption des comptes payés

#### Résolution 2023-11-249

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois d'octobre 2023 totalisant la somme de 818 632,82 \$, en plus des salaires versés au montant de 52 863,48 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.

### 3.2 Adoption des comptes à payer

#### Résolution 2023-11-250

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 42 188,52 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.

### 3.3 Offre d'emploi – Poste d'agente à la comptabilité

#### Résolution 2023-11-251

Considérant que l'agente à la comptabilité a quitté son poste le 26 octobre dernier et que des offres d'emploi ont été envoyées à Québec Municipal et dans les journaux locaux, et que plusieurs curriculums vitae ont été reçus à la municipalité;

Considérant que des entrevues ont été effectuées;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'entériner la candidature de madame Raymonde Plamondon au poste d'agente à la comptabilité de la municipalité de Saint-Liboire, et ce, en date du 11 octobre 2023, cette dernière ayant été formée depuis cette date par madame Nancy Heins-Vallée avant son départ;
- De lui offrir le salaire discuté, selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité;
- De l'autoriser à signer tous les documents inhérents à son travail, chèque, dépôt ou autres signatures nécessaires auprès notamment de la Caisse;
- D'autoriser la signature de l'entente de travail avec la directrice générale;
- D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine.

### 3.4 Demande d'appui Saint-Pie – Radars photo dans les municipalités

#### Résolution 2023-11-252

Considérant la demande d'appui de la ville de Saint-Pie transmise par le biais de la résolution numéro 31-10-2023 afin de rendre les radars

photo plus accessibles aux municipalités;

Considérant que les plaintes concernant la vitesse des usagers sur les routes de la Ville de Saint-Pie sont en constante augmentation;

Considérant que plusieurs initiatives ont été mises en place par la Ville de Saint-Pie, notamment par la réduction de la vitesse en zone scolaire à 30 km/h, par l'installation de 3 radars pédagogiques en zone scolaire et par l'installation de panneaux représentant des enfants au milieu de la rue;

Considérant que ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

Considérant que la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation;

Considérant que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

Considérant le manque d'effectif de la Sûreté du Québec, la présence policière est pratiquement nulle sur le territoire de la Ville de Saint-Pie;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

Considérant que le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur les réseaux routiers de ces Villes;

Considérant que, dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges, il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

Considérant que les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

Considérant qu'il y a un effet plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

Considérant que les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

Considérant que la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Saint-Liboire appuie la Ville de Saint-Pie dans sa demande de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires.
- Que le conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires;
- De demander l'appui des municipalités québécoises ainsi qu'à la MRC des Maskoutains, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;
- D'informer madame Chantai Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice de la présente démarche.

### 3.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2024

#### Résolution 2023-11-253

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires du conseil qui seront tenues au cours de l'année à venir;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que les séances débuteront à 19 h à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire;
- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

16 janvier	6 février	5 mars
2 avril	7 mai	4 juin
2 juillet	6 août	3 septembre
1er octobre	5 novembre	3 décembre

### 3.6 Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes

#### Résolution 2023-11-254

Considérant qu'il est prévu de fermer le bureau municipal afin de permettre aux employés municipaux de prendre congé lors de la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l'An du 25 décembre 2023 au 4 janvier 2024 inclusivement. Un avis sera publié à cet effet dans le journal Le Reflet et les coordonnées des personnes à rejoindre en cas d'urgence y seront également indiquées.

### 3.7 Indexation des salaires pour l'année 2024 employés, pompiers et élus municipaux

#### Résolution 2023-11-255

Considérant la préparation du budget 2024, et l'indexation qui a été discuté plus tôt lors d'une rencontre avec les élus dont un ajustement de salaire pour les employés municipaux pour les trois prochaines années de plus qu'une majoration de 3,8 % de la rémunération des élus municipaux ainsi que des pompiers;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajustement de salaire des employés municipaux tel que le document présenté aux élus plus tôt, de plus que la majoration annuelle de 3,8 % de la rémunération des élus municipaux et des pompiers, et ce, au 1er janvier 2024, et d'en effectuer le paiement.

### 3.8 Offre de services NBL Architectes Inc. pour requalification de l'église

#### Résolution 2023-11-256

Considérant que NBL architectes Inc. a soumis une offre de services pour la préparation d'un carnet de santé afin que la municipalité soit informée sur la condition du bâtiment et de connaître les investissements à considérer;

Considérant que NBL architectes Inc. a soumis une offre de services pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique qui a pour but les éléments suivants :

- Comprendre l'ensemble des activités et leurs interrelations;
- Déterminer les espaces requis pour le bon fonctionnement des activités;
- Évaluer avec le client les ressources physiques et humaines requises;
- Valider et prioriser les besoins et les travaux à réaliser;
- Produire un tableau de superficie et un organigramme à bulles qui préciseront les besoins en espace;

- Estimer le coût des travaux;
- Faciliter la tâche des décideurs sur le plan du financement en présentant des données facilement compréhensibles.

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les offres de services suivantes de NBL architectes Inc. :

- Carnet de santé datée du 18 mai 2023 au montant de 10 965 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement;
- Programme fonctionnel et technique datée du 18 mai 2023 au montant de 52 110 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter que la municipalité a reçu une aide financière de 45 000 \$ pour cette étude.

### 3.9 Offre de services Danny Coderre CPA – Audit des états financiers

#### Résolution 2023-11-257

Considérant que FBL S.E.N.C.R.L. ne pourra plus nous accompagner pour l'audit de nos états financiers;

Considérant que Danny Coderre CPA a proposé de prendre la relève et que FBL S.E.N.C.R.L. sont disposés à accepter la proposition si nous signifions notre accord par écrit;

Considérant l'offre de Danny Coderre CPA, pour l'audit comptable de la prochaine année;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Danny Coderre CPA pour l'audit comptable de la prochaine année selon l'offre datée du 30 octobre 2023 au montant de 15 700 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 3.10 Signatures autorisées auprès de l'institution financière

#### Résolution 2023-11-258

Considérant qu'il y a lieu de modifier les signatures autorisées auprès de l'institution financière;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur le Maire, Yves Winter ainsi que le maire suppléant Claude Vadnais, en l'absence du maire, à signer conjointement avec l'une des personnes suivantes de l'administration, tous les chèques, ou ordres de paiement émis par la Municipalité de Saint-Liboire à partir de tout compte bancaire. Ces personnes étant :

- Nadine Lavallée, directrice générale
- Sylvain Laplante, directeur général adjoint
- Raymonde Plamondon, agente à la comptabilité
- Monic Guérin, agente administrative

De transmettre une copie de la présente à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe et d'abroger toute résolution antérieure traitant du même sujet.

### 3.11 Repas des Fêtes des employés et élus municipaux

#### Résolution 2023-11-259

Considérant qu'il est important d'organiser une rencontre entre les élus et tous les employés municipaux pour se présenter et favoriser des échanges entre l'administration municipale et l'administration politique et que la fin de l'année est appropriée pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'organisation d'un repas des Fêtes le vendredi 8 décembre 2023 auquel sont convoqués les élus et tous les employés municipaux, incluant le service incendie et les Premiers répondants

de Saint Liboire et d'autoriser le paiement des frais de repas, le tout en guise de reconnaissance de tout notre personnel municipal (élus et employés).

### 3.12 Sollicitation pour paniers de Noël

#### Résolution 2023-11-260

Considérant la demande reçue du comité des Paniers de Noël pour recevoir des dons pour les plus démunis de la paroisse;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 5 000 \$ au comité des Paniers de Noël afin d'aider les gens les plus dans le besoin de notre belle municipalité.

### 3.13 Demande lettre d'appui – Fondation Le G.A.N.G C'EST NOUS

#### Résolution 2023-11-261

Considérant une demande de lettre d'appui pour aider monsieur Pierre Lucien et la Fondation Le G.A.N.G C'EST NOUS;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre d'appui à monsieur Pierre Lucien lui démontrant notre support dans sa mission de créer un centre de repos pour les personnes souffrant de maladies rénales. Le conseil souhaite à monsieur Lucien la meilleure des chances dans son beau projet.

## 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec

#### Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec.

L'objet de ce règlement est de considérer les nouveaux éléments, d'adapter et de faciliter l'application du règlement.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec

#### Résolution 2023-11-262

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer et d'adopter le projet de règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec, tel que présenté.

### 4.2 Mandat à Ghyslain Robert Consultant pour la préparation du devis et appel d'offres pour l'achat d'une Unité d'urgence

#### Résolution 2023-11-263

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis relatif à l'achat d'une Unité d'urgence;

Considérant qu'il y a lieu de faire un appel d'offres pour obtenir les coûts réels relatifs à ce projet;

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Ghyslain Robert Consultant pour la préparation du devis et appel d'offres concernant l'achat d'une Unité d'urgence au montant d'environ 4 950 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 4.3 Achat d'adaptateurs pour la nouvelle pompe électrique

#### Résolution 2023-11-264

Considérant qu'il y a lieu de procéder à faire l'achat d'adaptateurs pour la nouvelle pompe électrique;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser

l'achat d'adaptateurs pour la nouvelle pompe électrique selon la soumission de L'Arsenal, datée du 17 octobre 2023 au montant d'environ 804 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 4.4 Programme de mise en forme - Kinésiologie

#### Résolution 2023-11-265

Considérant la demande du Directeur Service incendie pour un programme de mise en forme avec Olivier Blouin, kinésiologie;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le programme de mise en forme selon la soumission de Olivier Blouin, Kinésiologue datée du 16 octobre 2023 au montant de 150 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Le Conseil désire recevoir une liste de tous les pompiers qui seront inscrits à cette formation.

## 5. TRANSPORT ROUTIER

### 5.1 Annuler résolution 2023-10-227

#### Résolution 2023-11-266

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution numéro 2023-10-227 concernant la demande de traverse du Club ASAN.

### 5.2 Demande droit de passage Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc.

#### Résolution 2023-11-267

Considérant la demande du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. pour droit de passage et traverses de certaines rues, routes et rangs;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage et les traverses du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. en leur mentionnant toutefois de porter une attention particulière aux traverses qu'ils emprunteront.

### 5.3 Demande de traverses pour les sentiers de motoneige saison 2023-2024 Club ASAN

#### Résolution 2023-11-268

Considérant la demande du Club ASAN pour traverses des sentiers de motoneige pour la saison 2023-2024;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les traverses du Club ASAN pour traverses de sentiers de motoneige pour la saison hivernale 2023-2024 en leur mentionnant toutefois de porter une attention particulière aux traverses qu'ils emprunteront.

### 5.4 Entériner dépense Laboratoire Englobe

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations.

#### Résolution 2023-11-269

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais supplémentaires de laboratoire Englobe pour les échéanciers et la vérification de la pierre des rues Morin et Deslauriers au montant de 5 409,80 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

### 5.5 Entériner dépense Chapdelaine Asphalte Inc.

#### Résolution 2023-11-270

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais de réparations d'asphalte de la rue Lemonde (entrepôt à sel) et du rang Saint-Edouard et de la terrasse Bagot (fuites d'eau) selon la facture datée du 30 septembre 2023 au montant de 37 540,60 \$ plus les

taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## 5.6 Tarification bornes de recharge sur rue

Résolution 2023-11-271

Considérant qu'il a lieu d'augmenter le tarif de nos bornes de recharge sur rue;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le tarif de nos bornes de recharge sur rue à 1,25 \$ / heure.

## 5.7 Émission de constats - Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction

Résolution 2023-11-272

Considérant que pour délivrer des constats d'infraction, le conseil municipal doit nommer des personnes autorisées pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les personnes suivantes : Mario Lépine, Karl Pelchat, Jonathan Avard, Mathieu Grégoire et Sylvain Laplante à délivrer les constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

## 5.8 Huitième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations.

Résolution 2023-11-273

Considérant la demande d'Excavation Mc.B.M. inc. pour le huitième décompte progressif dans le dossier d'égout et d'aqueduc des rues Morin-Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP, d'accepter le huitième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. inc. au montant de 356 415,03 \$ incluant les taxes et d'en effectuer les paiements.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

## 5.9 Deuxième décompte progressif Les constructions Clément Robert – Entrepôt à sel et garage

Résolution 2023-11-274

Considérant la demande de Les constructions Clément Robert pour le deuxième décompte progressif dans le dossier de l'entrepôt à sel et garage;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre architecte Jean Demers de Un À Un architecte, d'accepter le deuxième décompte progressif de Les constructions Clément Robert au montant de 189 953,44 \$ incluant les taxes et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme PRABAM.

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Entériner dépense Pompex Inc.

Résolution 2023-11-275

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais de réparations du poste Lacroix selon la facture datée du 12 octobre 2023 au montant de 7 700,77 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### 6.2 Offre de services Quebeceau Consultants Inc. pour demande de

modification à une autorisation ministérielle existante

Résolution 2023-11-276

Considérant l'offre de services de Quebeceau Consultants Inc. afin de réaliser une modification de la capacité du système de traitement d'eau potable existant et de faire la conception d'un nouveau système d'aqueduc;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Quebeceau Consultants Inc. selon la soumission reçue le 16 octobre 2023 au montant de 38 800 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Engagement de la municipalité en lien avec la demande de modification à une autorisation existante exploitation de nouveaux puits de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine modification d'un système de traitement d'eau souterraine existant selon les articles 168 et 177b du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Résolution 2023-11-277

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire a mandaté Quebeceau Consultants Inc. afin de soumettre pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire une demande de modification à une autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'exploitation d'un nouveau puits afin d'augmenter la capacité du système existant de traitement d'eau souterraine pour répondre aux besoins en eau actuels et projetés.

Sur proposition, il est résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Liboire à l'unanimité, que la Municipalité s'engage à que :

- L'alimentation en eau de la municipalité de Saint-Liboire est faite à l'aide de nouveaux puits Lapalme et LB/PE-1-12 et quatre puits existants P-1, P-2, P-3 et P-4;
- Ces puits alimentent plus de 20 personnes;
- Les nouveaux puits Lapalme et LB/PE-1-12 doivent être autorisés selon le paragraphe 2° du 1er alinéa de l'article 22 de la LQE et l'article 168 du REAFIE;
- La qualité des eaux brutes venant des nouveaux puits Lapalme et LB/PE-1-12 ne respecte pas toutes les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);
- Un système de traitement d'eau souterraine existant est capable de traiter l'eau en provenance de ces puits;
- Le système de traitement doit être modifié et autorisé selon le paragraphe 3° du 1er alinéa de l'article 22 de la LQE et l'article 177b du REAFIE;
- Une demande de modification à une autorisation ministérielle existante doit être présentée au MELCCFP à cet effet.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité de Saint-Liboire mandate Quebeceau Consultants Inc. à :
  - Préparer et à présenter, au nom de la Municipalité de Saint-Liboire, la demande de modification à une autorisation ministérielle existante pour les nouveaux puits Lapalme et LB/PE-1-12 et la mise à niveau du système de traitement d'eau souterraine;
  - Produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable;
  - Délivrer une attestation de conformité des travaux selon l'autorisation accordée.
- Que la municipalité de Saint-Liboire s'engage à :
  - Transmettre au MELCCFP l'attestation de conformité et un exemplaire du manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable au plus tard 60 jours après la fin des travaux;

- Utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

- Que la municipalité de Saint-Liboire autorise Monsieur Sylvain Laplante, à signer tous les documents relatifs à la demande de modification à une autorisation ministérielle existante.

## 6.4 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2024

### Résolution 2023-11-278

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 7 décembre 2023 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

### BACS BLEUS

(MATIÈRES RECYCLABLES)

(MATIÈRES ORGANIQUES)

(RÉSIDUS DOMESTIQUES)

360 LITRES      240 LITRES

15    10            10

- De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

- De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 11, rue Lemonde à Saint-Liboire

D'autoriser le maire Yves Winter et la directrice générale Nadine Lavallée à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 363-23 de construction

### Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Yves Taillon, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 363-23 de construction.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### Adoption du projet de règlement numéro 363-23 de construction

#### Résolution 2023-11-279

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 363-23 de construction avec dispense de lecture.

### 7.2 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 364-23 de lotissement

#### Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 364-23 de lotissement.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### Adoption du projet de règlement numéro 364-23 de lotissement

#### Résolution 2023-11-280

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 364-23 de lotissement avec dispense de lecture.

### 7.3 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble

#### Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### Adoption du projet de règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble

#### Résolution 2023-11-281

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7

novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble avec dispense de lecture.

7.4 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats

Résolution 2023-11-282

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats avec dispense de lecture.

7.5 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Résolution 2023-11-283

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale avec dispense de lecture.

7.6 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 368-23 sur

les plans d'urbanisme.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme

Résolution 2023-11-284

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme avec dispense de lecture.

7.7 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Jean-François Chagnon, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Résolution 2023-11-285

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) avec dispense de lecture.

7.8 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 370-23 de zonage

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 370-23 de zonage.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 370-23 de zonage

Résolution 2023-11-286

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7

novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 370-23 de zonage avec dispense de lecture.

7.9 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste, datée du 1er novembre 2023, des permis et certificats émis est déposée par la directrice générale séance tenante.

## 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Dépôt de la demande de budget pour l'année 2024

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des activités 2023 et demande de budget 2024 des Loisirs St-Liboire Inc.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Expo Québec Vert et Jardi-Boire

Monsieur Jean-François Chagnon : OBV Yamaska, Politique de la famille et RIAM

Monsieur Claude Vadnais : Loisirs de St-Liboire et MRC

Monsieur Yves Taillon : C.C.U, Patrimoine immobilier et Comité des aînés

Monsieur Serge Desjardins : Pompiers

Madame Martine Bachand : Fête d'hiver et Bibliothèque (Heure du conte)

Monsieur le Maire, Yves Winter : MADA, Pompiers, Halloween et Expo Québec Vert

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

## 11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 4 octobre ou 7 novembre 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-11-287

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 20 h 29.

Yves Winter,  
Maire

Nadine Lavallée,  
Directrice générale

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 décembre 2023.



**GENEVÈVE BÉLISLE**  
HYGIÉNISTE DENTAIRE

**SOINS DENTAIRES PRÉVENTIFS  
AVEC AIRFLOW**

- ♥ Traitement tartre et taches
- ♥ Nettoyage dentaire
- ♥ Blanchiment sous prescription
- ♥ Entretien implants
- ♥ Suivi en parodontie

450.209.2915 @genevievebelisleHD  
genevieve@soinsdentairespreventifs.ca  
276 rue Chicoine, St-Liboire QC J0H 1R0  
www.soinsdentairespreventifs.ca



**Pharmacie  
Nicolas Borri**  
Pharmacien propriétaire

**LIVRAISON  
GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.  
9h30 à 18h  
Mer. Jeu. 9h30 à 20h  
Sam. 9h30 à 17h  
Dim. Fermé

Membre affilié à



Nicolas Borri  
54 Saint-Patrice,  
Saint-Liboire J0H 1R0  
T 450 793-4466  
F 450 793-4861



**Mathieu St-Onge**

Tél.: 450 253-8690  
514 456-8690  
Fax: 450 253-0017

**A&R ÉLECTRIQUES**  
Les entreprises électriques A&R Ltée

info@arelectrique.ca  
www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux  
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



**www.coopauxpetitssoins.com**  
**450 771-0605**  
info@coopauxpetitssoins.com



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

**Nouveau**

**Services d'aide à domicile**

**Tarifs réduits grâce au PEFSAD**

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



**DONALD BERGERON**

Services financiers Donald Bergeron Inc.  
Conseiller en sécurité financière  
Représentant en épargne collective  
www.donaldbergeron.ca  
SF : 1 866 798-2948

**SFL Gestion de patrimoine**  
Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0  
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566  
www.sfl.com



Gestion de  
patrimoine



Placements

**Partenaire de Desjardins**

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

*Nos professionnelles*

**J.G. Daudelin Inc.**  
**Rénovations**  
C 450 278.7551  
657, 7<sup>e</sup> rang  
C.P. 430  
Saint-Dominique  
Québec J0H 1L0

Détaillant autorisé  
**SERRUPRO**  
Centre de  
Rénovation  
**A.L.**  
2740, Boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8  
T 450 778-2200  
T 450 773-3408 | F 450 773-9753  
RBQ 2310-0340-16

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE  
DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MVAC**  
www.aspirateurfr.com  
**450 502-7349**  
info@aspirateurfr.com  
RBQ: 5729-5388-01

**constructions  
DESLANDES**  
1 844-793-4963  
info@cdeslandes.ca  
constructions-deslandes.ca  
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0  
RBQ 2864-2908-53

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE  
TENSION PARASITE AGRICOLE

**GÉRARD DION**

**& FILS**  
INC.



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Pierre Dion  
Saint-Liboire

1 800 808-4481  
Cell.: 450 223-4481  
Tél.: 450 793-4481

**POMPAGE**  
*St-Pie*



- Service de vaccum méra
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par téléca-

**Ecoflo**® HYDRO-KINETIC® **BIONEST**  
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

**450 772-5525 • 450 772-**

1757, Haut Rivière Nord,



**Soudure**  
**Maskoutaine**

Daniel Beauregard, *propriétaire*

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

**RE/MAX**  
**RENAISSANCE**

AGENCE IMMOBILIÈRE  
906 Rue Des Capucins, Bureau 203  
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J6

**MARYSE MORIN**



COURTIER IMMOBILIER  
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684  
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com  
remax-quebec.com



Plomberie - chauffage  
**POULIOT**  
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

[admin@pouliotpm.com](mailto:admin@pouliotpm.com) | [pouliotpm.com](http://pouliotpm.com)

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

**Proprio**  
**Direct**

AGENCE IMMOBILIÈRE

**À vendre par  
le proprio  
...et son courtier!**

**Michèle**  
**Sansoucy**

Courtier immobilier  
résidentiel



**450 779-8465**

[msansoucy@propiodirect.com](mailto:msansoucy@propiodirect.com)



*Les couleurs terres  
et les différentes  
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent  
de fraîcheur  
printanier.*



**MEUBLES  
BERNARD TANGUAY**

[meublesbernardtanguay.com](http://meublesbernardtanguay.com) / 450-773-0785

